

me couleur; il dit qu'il y a beaucoup d'Ermites de saint Jérôme dans le Roïaume de Naples, & dans la Marche d'Ancone qui se disent de l'Ordre de saint Paul premier Ermite: que dans quelques Couvens ils observent la Regle de saint Augustin, & que dans d'autres ils n'en ont aucune. Mais il y a grande difference entre ces Ermites d'Italie & ceux de Portugal; puisque ceux ci sont véritablement Religieux, & que ceux-là ne le sont point. Schoonebeck fait aussi mention d'une certaine Congregation dont a parlé Morigia, qui fut établie en Espagne sous le nom de S. Paul premier Ermite; mais il y a bien de l'apparence qu'ils n'étoient pas Religieux.

ORDRE DE
S. PAUL ER-
MITE EN
FRANCE.

D. Nicolas de S. Maria, *Chron. da Ord. dos Conegos Regrant. de S. Agosthino.* Paul Morigia, *Hist. des Relig. Schooneb. Hist. des Ord. Relig. Tambur. de Jur. abbat. & Barbosa, de Jure Ecclesiastico.*

CHAPITRE XLIV.

Des Religieux de l'Ordre de saint Paul premier Ermite en France, appelés communément les Freres de la Mort.

IL y a encore eu des Religieux en France sous le nom d'Ermites de saint Paul premier Ermite, & qu'on nommoit vulgairement les Freres de la Mort, à cause qu'ils portoient la representation d'une tête de mort sur leurs Scapulaires, & qu'ils devoient toujours avoir dans la pensée le souvenir de la Mort; mais je n'ai pu trouver quelle étoit leur origine. Si l'on en juge néanmoins par leurs Constitutions qui furent faites vers l'an 1620. par le Pere Guillaume Callier Superieur General de cette Congregation, il y a de l'apparence qu'il n'y avoit pas long-tems pour lors qu'ils étoient établis, & qu'ils n'avoient pas fait encore de grands progrès, puisque par le premier Chapitre de ces Constitutions qui regarde l'office du Superieur de toute la Congregation; il est dit, que lors que l'Ordre sera suffisamment aggrandi pour être divisé en Provinces, le Superieur General aura le pouvoir de créer les Provinciaux par l'avis des Peres Discrets de la même Province. Ce Pere Guillaume Callier pourroit bien avoir été le Fondateur de cette Congregation; puisque dans la lettre circulaire qu'il adresse